

**Arrêté n° 2018-17 du 21 décembre 2018 portant composition de la commission administrative paritaire départementale de la Sarthe**

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°61-1012 du 7 septembre 1961 modifié portant dispositions statutaires concernant les instituteurs ;
- VU** le décret n° 84-955 du 25 octobre 1984 relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires modifié notamment par le décret n° 86-247 du 20 février 1986 ;
- VU** le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU** le décret n° 90-770 du 31 août 1990 relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles, modifié notamment par le décret n° 2005-1193 du 22 septembre 2005 et le décret n° 2008-862 du 27 août 2008 ;
- VU** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le procès-verbal du 6 décembre 2018 relatif à la proclamation des résultats du scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018 afférent à l'élection des représentants du personnel à la CAPD unique et commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Sarthe ;

**A R R E T E**

**Article 1**

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2018 au mandat des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire départementale de la Sarthe dont la composition était précisée dans l'arrêté n°2018-12 du 1<sup>er</sup> octobre 2018, ainsi abrogé.

**Article 2**

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Sarthe :

**I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

- Madame Patricia GALEAZZI, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,
- Monsieur Arnaud SIMON, Secrétaire général de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,

- Monsieur Manuel GUIET, Inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint au Directeur académique,
- Madame Bernadette POIRIER, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de l' A.S.H.,
- Monsieur Jean-Luc BALLOT, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de LE MANS OUEST,
- Madame Sylviane KOECHLIN, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LE MANS SUD,
- Madame Edwige BRIGNONE, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de CHATEAU DU LOIR,
- Monsieur Charles MAHOVIN, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de MAMERS,
- Monsieur Éric FLEURAT, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'ALLONNES,
- Madame Élodie VAVASSEUR, Attachée d'administration de l'État, responsable de la division du premier degré de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

### **MEMBRES SUPPLEANTS**

- Monsieur Rémi MONBRUN, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de LE MANS EST,
- Madame Nadia GILLARD, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LE MANS COULAINES,
- Madame Catherine CAILLEAU, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LA FLECHE,
- Madame Monique GOURDY, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LA FERTÉ BERNARD,
- Madame Christine PÉZAVANT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de SABLE-SUR-SARTHE,
- Monsieur Fabien VIVIAN, Attaché d'administration de l'État, responsable de la division des ressources humaines de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Laurence VALLÉE-RAVIGNÉ, Attachée principale d'administration de l'État, responsable de la division des élèves et du pôle académique de gestion des bourses de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Marylène CHANCEREL, Attachée d'administration de l'État, responsable de la division des établissements scolaires de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Valérie BLIN-MARQUET, Attachée d'administration de l'État, responsable de la division des finances et des affaires générales de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Florence BODINIER, attachée d'administration de l'État, responsable du pôle académique de gestion des bourses

## **II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

### **MEMBRES TITULAIRES**

#### **Corps des instituteurs et professeurs des écoles**

#### **Représentant des professeurs des écoles hors classe et classe exceptionnelle - fusionnées**

- Monsieur Dominique CHAPERON, SNUipp – FSU
- Madame Marianne MASSON, SNUipp – FSU

### **Représentants des professeurs des écoles de classe normale et des instituteurs**

- Madame Catherine LE GALL, SNUipp-FSU
- Madame Delphine THIBAUD, SNUipp-FSU
- Monsieur Julien CRISTOFOLI, SNUipp-FSU
- Madame Estelle LALLIER, SNUipp-FSU
- Monsieur Arnaud PERROTIN, SNUipp-FSU
- Madame Nadège BOURDAIS, SE-UNSA
- Madame Valérie POTTIER, SE-UNSA
- Monsieur Quentin LEGAY, FNEC-FP-FO

### **MEMBRES SUPPLEANTS**

#### **Corps des instituteurs et professeurs des écoles**

#### **Représentant des professeurs des écoles hors classe et classe exceptionnelle - fusionnées**

- Madame Hélène FORNES, SNUipp-FSU
- Madame Véronique CHAPRON, SNUipp-FSU

#### **Représentants des professeurs des écoles de classe normale et des instituteurs**

- Madame Marie LE BALCH, SNUipp-FSU
- Madame Sylvie QUESNE, SNUipp-FSU
- Madame Leïza TOUAHRIA, SNUipp-FSU
- Madame Justine PIBOULEAU, SNUipp-FSU
- Monsieur Eric DEMOUGIN, SNUipp-FSU
- Madame Léa LOOTEN, SE-UNSA
- Madame Vanessa LATALLERIE, SE-UNSA
- Madame Julie WINGERT, FNEC-FP-FO

### **Article 3**

Le mandat des représentants à l'article 2 du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les représentants de l'administration peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 8 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, jusqu'au renouvellement de la commission paritaire.

Les représentants des personnels peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 9 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, pour la durée du mandat restant à courir.

### **Article 4**

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs du préfet du département de la Sarthe.

Le Mans, le 21 Décembre 2018

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice académique des  
services de l'Éducation nationale,



Patricia GALEAZZI